

ASPRO MINIJI

Cahier des charges du National Miniji, et du Championnat de France de Voile Handisport

La participation au **National Miniji** est autorisée à tous les licenciés, valides ou handis, titulaires d'une licence FFV ou FFH. Le tampon médical devra figurer sur la licence FFV, sinon, celle-ci devra être accompagnée du certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile, signé et tamponné. Les licences FFH devront être des licences « Compétition » dont le certificat médical aura obligatoirement été fourni à l'association du licencié.

Le **Championnat de France** étant une attribution fédérale, la Fédération Française Handisport est associée au choix du site devant être retenu pour la manifestation nationale.

Pour être classés en **Championnat de France de Voile Handisport**, les concurrents handicapés, titulaires de la licence handisport, devront avoir participé, au préalable, à un minimum de deux régates sélectives, dans la saison en cours.

Suivant le cas, deux, trois ou quatre classements devront être effectués :

- Ø Un Classement Open **National Miniji** regroupant tous les concurrents : FFV, FFH, hommes et femmes.
- Ø Un Classement Féminin **National Miniji** ; l'instauration d'un classement «Scratch Féminines» nécessitera la participation de quatre personnes minimum.

- Ø Un Classement **Championnat de France de Voile Handisport**, donnant droit à titres officiels et médailles.
- Ø Un Classement Féminin **Championnat de France de Voile Handisport**.

Réglementation spécifique du Championnat de France Handisport :

- Un podium (Championne de France, médaille d'Or) minimum 4 participantes classées.
- Deux podiums (médaille d'Or et d'Argent) minimum 6 participantes classées.
- Trois podiums (médaille d'Or, d'Argent et de Bronze) minimum 8 participantes classées.

Pour les deux compétitions, seuls sont autorisés à courir, les bateaux affiliés à l'ASPRO MINIJI, à jour de cotisations et portant le numéro de voile officiel attribué par l'association de classe. Tous les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge.

Droit d'inscription : Les barreaux devront s'acquitter auprès du club organisateur, d'un droit d'inscription de 20.00 €

Programmation du **National Miniji, Championnat de France de Voile Handisport** : du lundi après midi jusqu'au Mercredi : Inscriptions, Jauge et entraînement. Mercredi, régata d'entraînement, soir Pot d'accueil à la charge de l'organisateur. La compétition est programmée sur trois jours, du jeudi matin au samedi soir.

L'ORGANISATEUR

L'organisateur du **National Miniji, Championnat de France de Voile Handisport** doit mettre à disposition :

- Ø Un Comité de Course, un Jury et un Jaugeur, agréés selon les règles FFV,
- Ø Le matériel informatique et le personnel nécessaire à l'établissement des classements,
- Ø Un local suffisamment grand, pour les contrôles de jauge,
- Ø Une pièce pour les testings médicaux,
- Ø Un Bateau Comité et les bateaux nécessaires pour les contrôles aux bouées,
- Ø Un nombre de bateaux Sécurité suffisant, en fonction du nombre de concurrents et des conditions météorologiques,
- Ø Il veillera à ce que des pontons adéquats soient compatibles avec les Minijis, très bas sur l'eau, et qu'ils permettent un accès aisé pour les barreurs handis et notamment, ceux se déplaçant en fauteuil roulant,
- Ø Il lui est demandé de mettre à disposition, des bénévoles en nombre suffisant, pour aider à la mise à l'eau des bateaux et à l'embarquement des handis nécessitant une aide. Un système d'embarquement mécanique, type « Handi Move », est fortement souhaité.
- Ø Il veillera à proposer différentes solutions d'hébergement et de restauration, accessibles aux personnes en fauteuil roulant, contre participation financière des coureurs et de leurs accompagnateurs. Le repas de clôture du samedi soir peut être offert aux concurrents; à défaut, compte tenu du fait qu'ils ont déjà acquitté les frais d'inscription, la participation demandée doit être modique. Les accompagnateurs paieront le tarif normal.
- Ø Il adressera, le plus tôt possible, un **AVIS DE COURSE**, accompagné du plan d'accès aux différents sites : accueil, mise à l'eau, hébergement et restauration, ainsi que les différents tarifs, barreurs et accompagnateurs. Il joindra un imprimé d'inscription détaillé.
- Ø Il peut instaurer une date limite d'inscription après laquelle il sera en mesure de refuser, purement et simplement les retardataires, soit de les accepter en n'assurant pour eux, ni hébergement ni restauration.
- Ø Il peut également ne pas restituer la totalité des sommes versées, si un désistement intervient moins de 72 heures avant la course, **sauf en cas de force majeure**, dûment motivé (Santé, Accident, etc...), l'organisateur ayant été prévenu avant la course.
- Ø Il devra, sous huitaine après la régata, adresser les résultats complets au Secrétariat de l'ASPRO MINIJI.

Le nombre de bateaux n'est pas limité. Le port du gilet de sécurité est obligatoire.

La présence d'un médecin classificateur est recommandée.

Etabli et approuvé par le Comité Directeur de l'ASPRO MINIJI, en accord avec le Directeur Technique Fédéral Voile Handisport.

Voir complément au cahier des charges en annexe.

Complément au cahier des charges

Nous recommandons aux organisateurs :

De constituer un Comité d'Organisation comprenant :

- Ø Le Président de la Ligue Régionale ou du Comité Départemental de Voile, ou son représentant,
- Ø Le Président du Comité Régional ou Départemental Handisport, ou son représentant,
- Ø Le Président du Club Nautique organisateur, ou son représentant,
- Ø Le Responsable Technique du club,
- Ø Un représentant de la commune ou du port,
- Ø Le CTR ou CTD Voile,
- Ø Le CTFR Voile Handisport ou un représentant désigné par le DTF Voile FFH,
- Ø Un représentant de l'ASPRO MINIJI.

De constituer un Comité d'Honneur comprenant les principales personnalités locales, régionales, nationales...

De rechercher un parrainage susceptible d'apporter un soutien efficace ou un effet médiatique. Les partenariats fédéraux peuvent se décliner au niveau Régional et local pour une telle manifestation.

De rechercher le soutien de Clubs Services de type Rotary, Kiwanis ou Lions club qui peuvent vous apporter une aide en personnes bénévoles et éventuellement, un soutien financier.

Répartition des missions au sein du Comité d'Organisation :

En principe, les représentants FFV sont chargés de l'organisation technique et de la diffusion interne à la FFV, les représentants FFH se chargent des problèmes d'hébergement et d'accessibilité et de la diffusion interne à Handisport.

L'ASPRO MINIJI participe à l'organisation technique et assure par son bulletin, le Flash Infos, la diffusion des informations au niveau national.

Les tâches sont réparties suivant disponibilités.

1. Hébergement :

- Ø Le plus groupé possible afin de limiter les déplacements longs pour les handis ayant des difficultés à se déplacer, ainsi que pour éviter les transferts multiples pour les personnes en fauteuil roulant.
- Ø Prévoir et s'assurer de la réelle accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant, avec obligatoirement, un test en réel avec une personne lourdement handicapée. Veiller particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de marche ni de double seuils à passer, toutes portes suffisamment larges, douches handis avec barres de transfert horizontales et siège, WC avec barres de transfert horizontales, hauteur de lit à 50 cm, etc... (voir les normes « handicapé assis » et pas seulement, mal marchant)
- Ø L'effectif général peut être de 30 à 60 personnes, dont une quinzaine en fauteuil
- Ø Si l'idéal est l'hébergement intégré au Centre Nautique, toutes autres formules sont envisageables : (hôtels en ½ pension et panier repas le midi, location d'appartements et restauration groupée ...)
- Ø Adresser aux concurrents la liste des hôtels et gîtes du secteur et préciser ceux qui proposent des chambres accessibles, nombre et tarif. Le camping, en tente ou mobile home peut intéresser certains.
- Ø Penser au tourisme familial et si possible, recenser les hébergements accessibles pour une famille.

2. Transport :

- Ø Prévoir un parking réservé aux coureurs près de la mise à l'eau, une zone pour garer les remorques.
- Ø Prévoir, si possibilité, branchement eau et électricité pour campings cars.

3. Réception :

- Ø Pot d'Accueil le mercredi soir.
- Ø Cérémonie Officielle de remise des Titres, médailles et récompenses.
- Ø Repas de clôture le samedi soir. Une animation peut donner un plus à la soirée...

4. Relations Presse et Médias :

- Ø Contacter presse écrite, radio, tv, presse nautique spécialisée, Comité Départemental du Tourisme.
- Ø Réaliser un Press- Book des articles relatifs à la manifestation.
- Ø Prévoir bateau pouvant embarquer les journalistes pour reportage sur l'eau.

- Ø prévoir une personne chargée de faire des photos et un compte rendu détaillé quotidien des épreuves sportives et des animations à terre pour diffusion dans le Flash Infos et sur le site Internet : www.asprominiji.org .
 - Ø la réalisation d'un CD de photos sera très appréciée par chaque coureur.
5. Déroulement technique :
- Ø Sous la responsabilité de la Ligue ou du CDV
 - Ø Constitution d'un Comité de course et d'un Jury agréé selon les règles FFV
 - Ø Définition des parcours, désignation des mouilleurs, pointeurs, ...
 - Ø Organisation de la sécurité
 - Ø Définition du programme des régates
6. Evaluation budgétaire :
- Ø DEPENSES : Hébergement, restauration, frais techniques d'organisation des régates, transports, animation, coupes et récompenses, frais généraux, imprimerie, photos, diffusion ...
 - Ø RECETTES : Subventions diverses, sponsoring, recettes publicitaires et privées, clubs services, partenariats, droits d'engagement et participation des coureurs et accompagnateurs, ...
7. Dossiers d'engagement :
- Ø Ces dossiers doivent renseigner les candidats sur les principaux éléments de la manifestation (date, lieu, programme, droits d'inscription et participation des coureurs et accompagnateurs, ...) et comporter une fiche d'inscription détaillée pour donner à l'organisateur tous renseignements utiles sur les participants. La diffusion doit être faite en début d'année pour que les inscriptions soient réglées dans les délais.
8. Comité d'Accueil :
- Ø Déterminer dans le détail tous les aspects relatifs à l'arrivée des participants et mettre en place une équipe chargée de les accueillir. La majorité des concurrents arrive en tout début de semaine pour découvrir le plan d'eau, satisfaire aux formalités d'inscription, organiser leur séjour, satisfaire aux épreuves de Jauge et participer à la régata d'entraînement du mercredi.
9. Assemblée Générale de l'association de Classe :
- Ø L'Assemblée Générale de l'ASPRO MINIFI étant programmée, chaque année, à l'occasion du National Minifi, il est demandé aux organisateurs de prévoir, pour le Vendredi soir à partir de 18 H 00, la mise à disposition d'une salle accessible pouvant contenir au minimum une quarantaine de personnes.
10. Antenne médicale :
- Ø Il est recommandé, si le nombre de concurrents handisport s'avère important, de prévoir une antenne secouriste pour premiers secours sur place, notamment si le lieu de l'épreuve est éloigné d'une structure médicale.